

Compte-rendu du 06 août 2019

Election du bureau (feuille ci-jointe) Bureau élu pour 4 ans

Statuts de l'association à envoyer à la préfecture pour création. (dossier complet)

Pour les adhérents lors de l'inscription, répertorier en priorité les parcelles touchées
Les parcelles de résineux seront traitées en priorité. Les feuillus seront traités plus tard
Ouvrir un compte bancaire quand on aura reçu le n° d'association

Possibilité de récupérer la TVA sur les travaux de création de pistes
Faire appel à un comptable. Demande de devis

En cas d'accord avec les propriétaires, l'association récupère l'argent de la vente de bois
et le redistribue au prorata de la surface.

Mr Baud propose de faire des mémoires techniques, des contrats type en vue
de la signature des contrats.

Le prix du bois (de 10 à 15 € du M3 comprend le débardage, le nettoyage, le transport)
Nommer les référents par secteur. (Voir tableau)

Article dans le messenger et le DL via la mairie.
Rappeler les n° de contacts pour adhérer.

Renvoyer la liste et les coordonnées des membres du bureau à tous

Prochaine réunion : **lundi 02 septembre 18h30**

RDV:13 H pour le tracé de la piste des Avenières Freddy et Denis
dossier pour subvention